

NOTE D'INFORMATION

Rédacteur : C.Lassialle

Destinataire(s) : Responsables des élèves

Objet : Elections des responsables des élèves au conseil d'administration

Date : 02/10/2023

Le matériel nécessaire à **l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège** est distribué aux élèves **aujourd'hui**.

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle du collège. Il comporte des membres de droit et des représentants élus des personnels, des élèves et des parents d'élèves.

- **Les candidats**

La liste officielle jointe est aussi affichée à l'entrée de l'établissement.

En ce qui concerne les représentants des parents, il y a six sièges à pourvoir (6 titulaires et 6 suppléants) il s'agit d'un scrutin de liste.

- **Les électeurs**

Chaque parent titulaire de l'autorité parentale est électeur et éligible. Chaque électeur ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Tous les parents d'élèves sont appelés à voter, y compris ceux dont les enfants sont majeurs. Les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents de nationalité française. Dans le cas précis d'élève confié à un tiers accomplissant tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers est électeur et éligible à la place des parents. Chacun des parents, même s'ils résident sous le même toit, recevra individuellement l'ensemble du matériel de vote.

- **Le mode scrutin**

- **Soit venir au collège le vendredi 13 octobre entre 13h et 17h** ; le bureau de vote sera installé dans le bâtiment de l'administration à l'entrée du collège
- **Soit voter par correspondance** du lundi 9 au vendredi 13 octobre et dans ce cas, vous devez procéder de la façon suivante :

1) Mettre le bulletin choisi, **sans rature ni surcharge**, dans la petite enveloppe de couleur ; aucune indication ne doit apparaître sur cette petite enveloppe

2) Glisser cette petite enveloppe dans l'enveloppe bulle sur laquelle est imprimée l'adresse du collège, **et inscrire sur l'étiquette votre nom, prénom et adresse puis signer**.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Les Pressigny
Selles-sur-Cher

Attention, les deux parents peuvent voter mais chacun dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au collège.

3) Remettre cette dernière enveloppe cachetée à votre enfant qui la déposera au bâtiment administratif du collège au plus tard **le vendredi 13 octobre à 17h00** (heure de fermeture du scrutin) ou la poster afin que nous la recevions au plus tard **le vendredi 13 octobre** (affranchie au tarif en vigueur).